

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 2 mars 2020 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Marc Dupont , coordonnateur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Annie Arsenault, directrice des ressources humaines, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier adjoint.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire**
  - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;

- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**

**7. ACCEPTATION DES COMPTES**

7.1 comptes du mois;

**8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

8.1 ouverture de soumissions - Fourniture de carburants d'aviation 100LL et jet A1 à l'aéroport Michel-Pouliot

8.2 ouverture de soumission - Appel de propositions de services professionnels - Surveillance des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur sud"

8.3 ouverture de soumission - Fourniture de tout venant pour les travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon

8.4 ouverture de soumission - Travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur sud"

8.5 ouverture de soumission - Appel de propositions de services professionnels - Surveillance des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur Nord"

8.6 ouverture de soumission - Travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur nord"

8.7 ouverture de soumissions – Achat d'une camionnette neuve, cabine simple, 4x4, ½ tonne

**9. SERVICES MUNICIPAUX**

9.1 **Protection contre les incendies**

9.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**

9.3 **Loisirs et culture**

9.3.1 adhésion 2019-2020 à l'unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM)

9.3.2 aides financières 2020 pour différents organismes de la Ville de Gaspé

9.3.3 aide financière - Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os

9.3.4 aide financière - Centre communautaire Griffon Fête du 150e de l'Anse-au-Griffon

9.3.5 offre de service - Accompagnement dans l'actualisation des politiques familiale et MADA

- 9.3.6 modification de la résolution 19-11-007 - Dépôt d'une demande de financement au programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
- 9.3.7 reconnaissance de l'organisme Table régionale de concertation des aînés - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 9.4 Travaux publics**
  - 9.4.1 achat d'une pompe doseuse et de variateurs de fréquence
  - 9.4.2 répertoire des taux de location de machineries lourdes pour 2020-2021
  - 9.4.3 paiement des immatriculations
- 9.5 Services administratifs**
  - 9.5.1 appel de proposition – Phase 2 de l'analyse des sources alternatives de revenus pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé et étude de marché pour une nouvelle desserte
  - 9.5.2 nouveau mandat de sûreté et d'effarouchement des oiseaux à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
- 9.6 Services juridiques et greffe**
  - 9.6.1 demande de dérogation mineure - Madame Alexandra Caouette et Monsieur Maxime Paré
  - 9.6.2 demande de dérogation mineure - Madame Andrée Bouchard et Monsieur Marc Fournier
  - 9.6.3 demande de dérogation mineure - Messieurs Antoine et Olivier Bazinet-Duquet
  - 9.6.4 modification des résolutions 19-11-015 et 19-11-048
- 9.7 Direction générale**
  - 9.7.1 renouvellement de l'adhésion au programme national de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités
  - 9.7.2 demande de partenariat - Tourisme Gaspésie - Lancement de la saison touristique et gourmande 2020
  - 9.7.3 avril, mois de la jonquille
  - 9.7.4 programme d'Emplois d'été Canada - Demande de bonification de l'enveloppe monétaire et de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités
  - 9.7.5 autorisation de signature - Annexe de la convention d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Programme "Aide aux immobilisations " - Salle de spectacles

9.7.6 dépôt de la programmation des travaux version #1 pour la TECQ 2019-2023

9.7.7 participation au plan de partenariat de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG)

9.8 **Ressources humaines**

## 10. **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

10.1 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes et de remboursement du droit de mutation immobilière suite à l'acquisition d'une habitation unifamiliale sur le territoire du quartier 1 et d'une partie du quartier 3 de la ville de Gaspé

## 11. **AVIS DE MOTION**

11.1 sur le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes

## 12. **RAPPORT DES COMITÉS**

## 13. **AFFAIRES NOUVELLES**

## 14 **QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

## 15. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 20-03-001**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 20-03-002**

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 3 et 17 février 2020, résolutions 20-02-001 à 20-02-061 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

## RAPPORT DU MAIRE

### INTRODUCTION

L'hiver avance bien. Ça a pris du temps avant qu'on ait de bonnes quantités de neige, mais là, c'est super pour les sports d'hiver... et pas trop pénible pour les équipes de déneigement, que je salue et remercie par ailleurs.

Ce soir, mon message portera sur le bilan de mes activités du 3 février jusqu'à aujourd'hui, avec quelques dossiers sur lesquels je mettrai davantage l'emphase.

### ACTIVITÉS DU DERNIER MOIS

Donc, voici un bref bilan des activités du dernier mois. D'abord dans la sphère plus politique :

- 3 réunions du Conseil municipal (2 publique + 1 rencontre de travail);
- 1 séance de la MRC;
- CA et AGA d'Escale Gaspésie;
- C.A. de la RITMRG (matières résiduelles);
- C.A. de la RÉGIM (transport collectif);
- C.A. de la RIÉGIM (éolien communautaire);
- Réunion du Regroupement des MRC de la Gaspésie (table d'élus);
- 2 réunions du Comité décisionnel du programme FARR;
- Exécutif de l'UMQ (par téléphone);
- Bureau des dirigeants de l'UMQ (par téléphone);
- Exécutif de notre Caucus des Cités régionales de l'UMQ (par téléphone).

Dans la sphère socioéconomique, voici une série de rencontres et diverses activités réalisées en février :

- Au nom du Conseil municipal et du Conseil des maires de la MRC, en compagnie de M. Smith, j'ai participé à une consultation spécifique des élus pour le renouvellement du Plan directeur du Parc Forillon. Depuis ce temps, nous avons déposé un mémoire, rendu public à la mi-février, montrant nos priorités : cession du phare de Cap-des-Rosiers, tourisme 4 saisons, promotion commune, renforcement des liens avec les expropriés, les Mi'gmaq et l'ensemble du milieu, amélioration de l'offre en hébergement, etc. Nous reconnaissons les efforts colossaux des dernières années, et nous souhaitons que Forillon poursuive sur sa lancée. Le mémoire de la Ville est disponible sur le site Web;
- Ensuite, nous avons eu une bonne rencontre de travail avec la Commission scolaire, où on a échangé sur la réforme des institutions, le projet de complexe sportif derrière l'école C.-E.-Pouliot, etc.;
- J'ai aussi rencontré le nouveau Chef de Gespeg, Terry Shaw, qui entrera en fonction ce 5 mars. On a échangé sur les possibilités de partenariats, sur les dossiers de développement socioéconomique de Gespeg, etc. De nombreux défis attendent le Chef Shaw et nous continuerons de collaborer;
- J'ai aussi eu différentes rencontres avec des promoteurs en logements, particulièrement à Montréal et à Québec, en plus de plusieurs rencontres locales pour faire avancer le dossier des

garderies, qui progresse de mieux en mieux, avec une attention particulière de la part du ministre de la Famille;

- J'ai aussi eu d'excellentes rencontres pour préparer l'avenir de Gaspé, et ce, sur divers sujets, que ce soit avec le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, la Caisse de Dépôt et de Placements du Québec, le Fonds de Solidarité de la FTQ, le Ministère des Transports du Québec, etc.;
  - Dans la même tournée, j'ai aussi eu d'excellentes rencontres avec divers cabinets de ministres, au Tourisme, au Développement économique régional et au Transport maritime, par exemple;
  - À travers ça, j'ai multiplié les entrevues médiatiques locales, régionales et nationales, et j'ai rencontré divers autres élus sur plusieurs projets, ainsi que des entreprises, des organismes et plusieurs rencontres internes avec les équipes de la Ville, de la MRC, de la RITMRG et de la RÉGIM.
- Du côté des apparitions publiques officielles, voici un résumé de mes activités :
    - J'ai participé à la 1re diffusion du documentaire Immersions, réalisé par Thomas Wadham-Gagnon et piloté par l'équipe de Vivre en Gaspésie, qui reprend des témoignages de nouveaux arrivants. Vraiment inspirant;
    - Comme préfet, j'ai participé à la conférence de presse annonçant la tenue des Jeux des 50 ans et plus à Petite-Vallée. Avec 1000 participants attendus, il va sans dire que ces Jeux auront des répercussions majeures partout sur la Côte-de-Gaspé, en plus de faire bouger physiquement ou intellectuellement nos aînés dans un univers amicalement compétitif;
    - Toujours comme préfet, nous avons souligné les Journées de la Persévérance scolaire, où les lauréats 2020 de la MRC sont Sylvain Leblanc (à titre personnel) et Pouvoirs des mots Gaspé (à titre d'organisme). Nous avons fait une entrevue ensemble à la radio où nous avons souligné leurs efforts et l'effort collectif de tous ceux et celles qui s'activent en faveur de la persévérance scolaire, gage de succès de notre collectivité de demain;
    - Toujours en février, j'ai aussi eu le bonheur de participer à la finale locale de Secondaires en spectacles à Rivière-au-Renard. De magnifiques prestations. On a du talent chez nous;
    - Avec les conseillers Smith et Fournier, j'ai aussi participé à la remise de médailles à la compétition régionale de ski alpin de Gaspé. Ça faisait environ 10 ans qu'on n'avait pas eu de régionale à Gaspé, alors je suis vraiment très fier de l'équipe locale derrière ce succès, qui prouve qu'on avait raison d'investir dans notre centre de ski ces dernières années;
    - Le 23 février, sur la Rue de la Reine, en compagnie de notre ministre régionale, j'ai participé au lancement de la 18e TDLG à ski, ainsi qu'à la Fête des neiges organisée par plusieurs organismes qui se sont concertés pour mettre de la vie pour

nos familles au cœur du centre-ville; un gros bravo, c'était un succès!

- Et finalement, j'ai participé à l'annonce de la programmation routière de Transport Québec avec des collègues et avec le ministre Proulx. Du côté routier, les montants ressemblent aux dernières années. Dans le Grand Gaspé, on parle de 18 projets routiers sur 2 ans, et un total de 31 projets dans la Côte-de-Gaspé. La vraie bonne nouvelle de cette annonce, ce sont les 135M\$ supplémentaires accordés par Québec pour la réfection du chemin de fer, et le fait de réitérer sa volonté de se rendre à Gaspé et d'accorder une priorité au train touristique. J'ai aussi eu un engagement hors programmation pour des travaux d'amélioration de la côte de l'Anse-aux-Cousins.

## AUTRES DOSSIERS DE FÉVRIER

Au niveau des autres dossiers qui n'ont pas de lien avec mon agenda de février, je me permets de faire rapidement 7 suivis :

- On parlait de train, alors je fais une parenthèse sur le blocus ferroviaire de Listuguj. Vous le savez, j'ai un immense respect envers les Premières Nations. Dans le cas du blocus ferroviaire, j'éprouve cependant un profond malaise. Le blocus a un objectif environnemental... mais en même temps, il vient freiner le déploiement des énergies propres aux États-Unis en empêchant la circulation de nos convois de pales d'éoliennes... Pendant ce temps, le Texas continue de brûler des énergies fossiles pour produire son énergie au lieu de poursuivre sa conversion à l'éolien. D'accord pour la solidarité entre les nations et je suis extrêmement respectueux avec les Premières Nations... mais j'ai un profond malaise avec ce paradoxe environnemental. À court terme, LM WindPower a pu continuer sa production, mais si rien ne bouge et si le gouvernement fédéral n'assume pas son leadership pour négocier une entente durable avec les Premières Nations, on aura de sérieux problèmes. On garde confiance;
- Toujours en lien avec l'éolien, on a vu Hydro-Québec acheter 20% des actions d'Innergex... un producteur d'énergie éolienne bien établi chez nous. Est-ce un signe qu'Hydro-Québec est en train de s'intéresser plus particulièrement à notre éolien? On dirait que oui... et c'est un bon signe pour l'avenir de la filière au Québec;
- Par ailleurs, sur le dossier de la baleine noire, Ottawa vient de sortir ses mesures de gestion pour 2020. Ce n'est pas fameux pour les pêcheurs... et encore moins pour les croisières internationales. Ça n'augure pas de retour en force des activités pour Escale Gaspésie, pour qui l'achalandage a chuté drastiquement depuis la mise en place des mesures de protection de la baleine noire. En plus de déstructurer une industrie en croissance qui génère des retombées majeures sur le milieu, Ottawa n'offre absolument aucune forme de compensation à l'industrie. Ça fait très mal;
- Autre dossier maritime... le traversier avec Anticosti et la Côte-Nord. On a reçu une douche d'eau froide de la part des autorités gouvernementales plus tôt ce mois-ci. Ils ont pondu un bref rapport et conclu qu'ils ne développeraient pas notre liaison maritime pour le moment. Pour ajouter l'insulte à l'injure, ils nous l'ont envoyé par courriel à 20h30 le soir, sans nous rencontrer. Au final, on a compris que le dossier est sur la glace et non pas abandonné. De

notre côté, on a entrepris des discussions avec le maire d'Anticosti et le préfet de la Minganie et on va essayer de travailler autrement, mais il est trop tôt pour s'avancer plus loin. Pour ce soir, je voulais seulement rassurer la population que du côté des élus locaux, on n'a pas lancé la serviette, loin de là;

- Toujours à Rivière-au-Renard, notre projet majeur de la Capitale des Pêches a été redéposé au fédéral, dans une nouvelle mouture que nous souhaitons voir être acceptée. Voilà bientôt 4 ans que le provincial a confirmé sa participation. Le fédéral a payé 90% des plans et devis. Les derniers échos sont positifs et on garde l'objectif de débiter des travaux en 2020... Là aussi, mon but ce soir est de rassurer les gens qu'on ne lâche pas et qu'on travaille d'arrache-pied sur ce dossier. Nous allons vous tenir informés quand on aura des nouvelles;
- Du côté du dossier du complexe sportif de Gaspé, juste un mot pour confirmer que le projet a été déposé au gouvernement dans les délais prescrits. On estime avoir de bonnes chances. Par contre, sur une enveloppe de 294M\$, on estime qu'il y a pour 1,5 à 2MM\$ de projets soumis. Mathématiquement, on a une chance sur 8 de l'avoir... Mais avec la qualité de notre dossier, je crois que nos chances sont meilleures que les mathématiques! On le saura en juin ou juillet. On croise les doigts.
- Et finalement, et non le moindre, un mot sur le dossier du Havre de L'Anse-au-Griffon. J'ai été interpellé à la dernière séance sur ce dossier, alors on a fait différents suivis. Aussi, le dossier a continué de progressé et on a une entente de principe avec le fédéral et avec un partenaire privé pour le concrétiser. Voici un topo, à l'heure où on se parle, qui permettrait aux travaux de débiter cette année :
  - D'abord, en réponse à la dernière interpellation d'un citoyen du village, je confirme que les plans initiaux ont évolué avec le temps. Par contre, l'espace de quaiage intérieur demeure le même que sur les plans initiaux, même si le bras intérieur est moins profond que sur les plans initiaux;
  - Le dossier est extrêmement avancé et on souhaite poursuivre sa mise en place. On n'a pas beaucoup d'options : soit on arrête les travaux, on retourne l'argent au fédéral et on regarde le quai continuer de s'effondrer dans les prochaines années; soit on continue les travaux et on répare la cicatrice béante qui se trouve au cœur du village, même si les travaux ne nous ramènent pas le quai d'antan. On a choisi de poursuivre les travaux et on a d'ailleurs une série de points à l'ordre du jour de ce soir pour aller de l'avant;
  - En gros, rappelons que le fédéral nous a remis 1,9M\$ pour faire les travaux;
  - Une fois toutes les soumissions ouvertes, en travaux et honoraires professionnels, le coût est de 2 452 618 \$, taxes nettes;
  - Après négociations avec Pêches et Océans et avec les Crevettes du Nord Atlantique, on a trouvé le financement de 552 000 \$ qu'il manquait, entre la subvention d'origine et le coût réel estimé :
    - Pêches et Océans va assumer la surveillance des

- travaux, estimée à 140 000 \$, et le contrôle de la qualité des matériaux estimée à 63 000 \$;
  - Pêches et Océans remboursera 99 300 \$ à la Ville pour la compensation environnementale liée à l'empiètement sur le milieu hydrique. Le total fédéral est donc de 302 300 \$, en plus du 1,9M\$ initial;
  - En parallèle au dossier, on va venir régulariser un ancien dossier, soit le terrain de l'usine des Crevettes du Nord Atlantique. L'usine est sur un terrain municipal, ce qui n'a pas lieu d'être. En plus, par les travaux, l'usine pourra utiliser une partie de la surface remblayée pour sécuriser ses accès et s'en servir comme stationnement. En compensation pour les droits de propriétés et d'utilisation de ces terrains, l'usine injectera les 250 000 \$ restants pour fermer le dossier et débiter sa réalisation;
  - Ça complète donc le montage financier de 2 452 618 \$ taxes nettes, sans ajouter de participation municipale au projet, sauf en huile de bras de notre équipe interne.
- Les travaux pourront donc débiter dès cette année. On n'a pas la prétention que ce sera parfait, mais ça va assurément améliorer nettement le cœur du village, où on voit se dégrader l'ancien quai de bois depuis déjà trop longtemps.

## PRIORITÉS DE MARS

Avant de conclure, voici quelques priorités pour mars :

- La finalisation du plan B pour l'aéroport, pour la durée de 3 semaines où notre piste sera fermée l'été prochain. Il reste des éléments à attacher avec nos partenaires avant de faire une annonce, mais on y est presque. Ce n'est pas évident mais on va y arriver;
- Le dossier des logements avec des promoteurs privés, ainsi que le dossier des places en garderies;
- La suite du projet de Rivière-au-Renard, capitale des pêches ainsi que celui du lien maritime avec Anticosti et la Côte-Nord.

## FÉLICITATIONS

Je termine, comme d'habitude, en félicitant quelques-uns de nos gens des sphères culturelles et sportives qui se sont démarqués dans les dernières semaines. Je ne peux pas tous les savoir, mais en voici quelques-uns que j'ai retenus et que je voulais souligner ce soir :

- D'abord, Josée Roussy, directrice générale et artistique de notre diffuseur, CD Spectacles, s'est vue remettre le prix Rideau de la Meilleure direction artistique (catégorie 60 spectacles ou moins). Félicitations Josée et merci pour ton bon travail, en plus de faire rayonner Gaspé partout au Québec;
- Du côté sportif, en hockey senior et contre toutes attentes, nos Corsaires de Forillon passent à la grande finale; j'invite les gens à aller les supporter à l'Aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard, et on se souhaite du succès;

- En boxe, Élie Côté du Club de boxe olympique, rapporte une médaille d'argent d'une compétition qui avait lieu en Ontario; on en est vraiment fiers. Bravo Élie!;
- En ski alpin, à la Compétition régionale de Gaspé, le Club alpin du Mont-Béchervaise a reçu 5 médailles, avec une mention spéciale pour la 1re place de Mathis Labrèche qui se démarque particulièrement au sein du club;
- En volleyball, à la compétition régionale de Gaspé : nos 10 équipes locales ont bien performées dans cette grande compétition, qui accueillait 56 équipes et 600 joueurs : un record. Bravo aux organisateurs et aux équipes et un bravo particulier à notre équipe qui se rendra au provincial / bon succès;
- En judo, le Club Judo-Tech a raflé 8 médailles à la compétition régionale de Rimouski : 4 or, 2 argent et 2 bronze, un gros bravo;
- Et finalement, en natation, nos Barracudas ont reçu une impressionnante récolte de 50 médailles à la compétition régionale de Rivière-du-Loup, un gros bravo à vous aussi.

## CONCLUSION

En terminant, j'invite la population à profiter de nos belles activités hivernales. Nos patinoires extérieures, entretenues par nos comités locaux, sont en fonction. Nos 2 arénas, le centre de ski du Mont-Béchervaise, le centre de ski Les Éclairs, le centre de ski hors piste du Mont Pesaq, le ski de fond ou la raquette dans le Parc Forillon ou ailleurs, les sentiers de motoneige, les matchs de hockey sénior de nos Corsaires, les spectacles à la Salle de Spectacles, etc. Beaucoup de choses à faire dans le grand Gaspé, même en hiver! À nous d'en profiter!

Bon mois de mars!

## NOTE

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 19h52, la première période de questions est ouverte.

#### Intervenants

#### Objets

Daniel Martin

Travaux du quai à l'Anse-au-Griffon.

Rép : Peu d'information sur le sujet.

l'accessibilité aux pontons sera

diminué de 50%.

pas de consultation sur le projet.

la solution pour la vitalité du village ne réside pas dans l'amputation de son membre central.

aucune alternative pour les citoyens.

Antoine Bazinet

Travaux au quai de l'Anse-au-Griffon.

Qui aura préséance sur l'utilisation des pontons. Un gars comme lui qui l'utilise pour son entreprise ou des résidents qui l'utilisent depuis plus de 30 ans.

Il est inconfortable avec cela.

- Daniel Martin                      Il y a eu une carence de communication de la Ville avec le milieu.  
Lors de la conférence de presse avec la ministre Leboutillier, on parlait de communication, consultation du milieu et l'on va se retrouver avec un stationnement d'un futur Walmart.
- Réal Bonenfant                      Mur sur la rue de l'Anse à St-Maurice.  
Dépôt de la pétition pour, notamment, la réfection ou la réparation de ce mur.  
En premier lieu voir si possible de mettre des marches pour faciliter l'accès.  
Serait un mur qui aurait été cédé du fédéral à la ville dans les années 60.

## RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Le 3 et le 17 février : Réunion du conseil;
- Le 10 février : Rencontre spécial du conseil;
- Le 14 février : Appel téléphonique avec Mme Marie Houde concernant la suite du projet des 12 logements;
- Le 19 février : Déjeuner organisé par la MRC;
- Le 26 février : Réunion de la SADC;
- Le 27 février : Rencontre avec M. Thierry Ratté, employé du conseil de l'eau du nord de la Gaspésie;
- Le 29 février : Déjeuner camping à L'Anse-à-Valleau;
- Le 1<sup>er</sup> mars : Déjeuner de la Fabrique de St-Maurice.

Voici des activités à faire en mars :

- Déjeuners du carême les dimanches matin jusqu'au 5 avril de 8 h à 11 h 30 à l'école St-Paul de St-Maurice;
- Le samedi 7 mars, c'est la fête de la pêche Léon-Joncas au lac du moulin à compter de 9 h avec un dîner hot-dog à 11 h 30 et une remise de prix organisé par l'association de chasse et pêche de St-Maurice;
- Du 19 au 22 mars, la coupe Innergex (championnat simple lettre) aura lieu à l'aréna de Gaspé et de Rivière-au-Renard;
- Le samedi 21 mars, rallye au relais du Lac Rond;
- Le 28 mars, c'est le dernier déjeuner camping de l'hiver au centre des loisirs de L'Anse-à-Valleau à partir de 9 h et aussi il y aura des portes ouvertes à la bibliothèque de L'Anse-à-Valleau, café et muffins servis sur place;
- Le samedi 28 mars à 19 h, Spectacle du club de patinage artistique de Rivière-au-Renard ayant pour thème : 40 ans et toujours dans le vent.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux organismes accrédités de la ville que la date limite pour faire la demande de subventions pour le volet 2, c'est-à-dire pour les activités qui se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2020 est le 20 mars.

Aussi, le service des loisirs met à votre disponibilité un répertoire culturel et sportif sur le site internet de la ville.

Avant de terminer M. le maire, j'aurai deux questions pour le directeur général :

La première concerne la pétition des gens de St-Maurice concernant l'entretien du muret de protection qui longe la rue de l'anse.

La deuxième pour un suivi de la rue des Touristes.

Je souhaite une belle journée à toutes les femmes le 8 mars et un bon mois de mars à tous.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Fait le point sur le dossier du projet de la Capitale des pêches;
- Mi-février, rencontre avec le Centre de pédiatrie social, afin de faire le point sur la collecte de fond réalisée « Dr Julien » 12 032 \$;
- Remercie les responsables et bénévoles qui ont participé à l'activité.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- 1<sup>er</sup> février, lancement des activités du 150<sup>e</sup> de l'Anse-au-Griffon;
- 16 février, fêtes des neiges de Cap-aux-Os;
- 17 février, réunion régulière du Conseil;
- 22 février, fête à Bilodeau.

Le conseiller Marcel Fournier :

- 3 février, séance du conseil municipal;
- 10 février, réunion spéciale du conseil – Sujet : Aréna;
- 12 février, j'ai assisté au C.A. du centre de ski Mont-Béchervaise;
- 13 février, en compagnie de M. le Maire, j'ai assisté au C.A. de la Régie des matières résiduelles;
- 17 février, séance du conseil municipal;
- 22 février, en compagnie de M. le Maire et de mon collègue Ghislain Smith, j'ai assisté à la remise des médailles pour la coupe de l'est au centre de ski Mont-Béchervaise. J'aimerais féliciter les organisateurs pour la belle fin de semaine.
- 27 février, j'ai assisté avec mes collègues Aline Perry, Carmelle Mathurin et Ghislain Smith à une rencontre au sujet du conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie;

En terminant, j'aimerais souhaiter une belle semaine de la relâche scolaire à tous les étudiants et professeurs de la Ville de Gaspé.

La conseillère Aline Perry :

Je vous cite quelques-unes de mes représentations municipales auxquelles j'ai participé en février dernier :

- Rencontres régulières du conseil municipal;
- 4 février : rencontre avec les chargés de projet et la directrice du Service de la culture et des loisirs sur l'actualisation de la politique familiale et des aînés ;

- 7 février : j'ai représenté le conseil municipal à l'ouverture officielle de la 52e édition du tournoi Novice-Atome au centre civique Luc-Germain ;
- 10 février : rencontre avec des représentants de Parcs Canada portant sur la consultation publique visant le renouvellement du Plan directeur du Parc national Forillon 2020-2030 ;
- 10 février : réunion spéciale du conseil municipal relativement au nouveau centre sportif ;
- 22 février : rencontre, sous forme de Remue-méninges avec une firme de consultant sur la nouvelle gouvernance du Carrefour action municipale et famille et le Réseau québécois de villes et villages en santé, tenue à Brossard ;
- 23 février : j'ai assisté à l'AGA du FMBM ;
- 27 février : j'ai représenté le conseil municipal à la conférence de presse du Centre de pédiatrie social en communauté Côte-de-Gaspé l'Équipage (CPSC) pour le lancement de leur première campagne de financement officielle sous la présidence d'honneur de M. Denis Lévesque, directeur général à la Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie.
- 27 février en après-midi : rencontre d'information avec le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.

Se sont ajoutées à mon horaire quelques rencontres avec des citoyens et citoyennes.

Le mois de mars m'amène à vous partager quelques thématiques ou événements importants :

- Du 2 au 6 mars, c'est la « Semaine de la relâche ». La Ville de Gaspé offre à la population du Grand Gaspé des activités gratuites dans les deux arénas. Également, des activités spéciales sont organisées dans vos bibliothèques municipales. Plusieurs autres activités sont offertes sur le territoire, je vous invite à consulter le site Web de la Ville et/ou la Page Facebook de la Ville, vous y découvrirez la programmation.  
Alors, bonne semaine de relâche à tous nos jeunes, au personnel scolaire ainsi qu'à toutes nos familles qui profitent de cette période pour vivre du bon temps en famille !
- Le 8 mars, nous soulignerons la journée internationale des droits des femmes ayant pour thème : Je suis de la Génération Égalité : Levez-vous pour les droits des femmes. Le 8 mars, c'est donc une journée de fierté pour les Femmes.

Nous jouons un rôle important dans la prospérité économique de notre région. Bonne journée à toutes les dames de ma communauté et Merci pour votre dévouement envers nos familles, nos jeunes, nos malades et enfin Merci pour le travail que vous réalisez pour le bien-être de notre collectivité.

- Un autre sujet qui est fort à propos en cette saison hivernale, il s'agit du déneigement du stationnement municipal dans le secteur de la rue Harbour. Il est interdit de laisser les véhicules sur le stationnement après les heures indiquées sur les panneaux de signalisation. Cette interdiction a pour but de faciliter le

déneigement du stationnement et d'être en mesure d'offrir le maximum d'espaces possibles aux travailleurs et aux citoyens souhaitant utiliser le stationnement municipal de la rue Harbour. La Ville de Gaspé demande également aux automobilistes de ne pas laisser leur voiture stationnée la nuit dans les rues de la municipalité durant l'hiver, et ce, toujours dans le but d'assurer un déneigement efficace et sécuritaire des voies routières. L'hiver n'est pas terminé et nous avons besoin de votre collaboration. Un règlement existe à cet effet et si on ne le respecte pas, des amendes peuvent être octroyées.

- Du 22 au 29 février, s'est tenu l'événement de La Traversée de la Gaspésie en raquettes et en ski de fond. Pour souligner l'ouverture de cette activité, une grande fête familiale d'hiver a été organisée. C'était une initiative de la TDLG supportée par de précieux partenaires. Malheureusement, je n'ai pu y participer, étant à l'extérieur pour affaires professionnelles, mais selon les commentaires, ce fut très apprécié par nos familles. Merci à Claudine et son équipe, aux partenaires et aux bénévoles et souhaitons longue vie à cette fête familiale.
- Le 20 février dernier, la directrice générale et artistique de CD Spectacles Josée Roussy recevait le prix « Meilleure direction artistique » dans le cadre de l'événement annuel de RIDEAU.

Les Prix RIDEAU reconnaissent l'audace, l'ingéniosité et l'excellence du travail de direction artistique des diffuseurs.

Mes sincères félicitations à Josée Roussy de C.D. Spectacles pour cette belle reconnaissance !

Bon mois de mars à tous !

Le conseiller Ghislain Smith :

A part les réunions du Conseil, au cours du dernier mois, j'ai participé :

- À une rencontre avec les gens du Parc Forillon- qui sont venus nous présenter le cinquième plan directeur de leur histoire;
- Représentation de la Ville à l'ouverture officielle de la 50e édition du Carnaval d'hiver de Wakeham-York. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des bénévoles qui ont participé à cet événement au cours de toutes ces années;
- À une rencontre avec les gens du Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie qui sont venus nous parler des milieux humides et hydriques de notre territoire;
- J'ai assisté à la remise des médailles lors de la compétition régionale au Centre de ski.

**RÉS. 20-03-003**

#### ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités financières au montant de 1 265 532.30 \$ dont :

- Activités financières régulières : 1 265 532.30 \$

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités d'investissement au montant de 589 788.25 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 588 644.25 \$
- Activités d'investissements - inondations : 1 144.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 78 728.67 \$ dont :

- Activités financières régulières : 78 728.67 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 186 803.63 \$
- Activités d'investissement : 589 788.25 \$

**RÉS. 20-03-004**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS - FOURNITURE  
DE CARBURANTS D'AVIATION 100LL ET JET A1  
À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT**

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions pour la fourniture de carburants d'aviation à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé, vendredi le 14 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été déposées, soient :

|                       | <u>Essence 100LL</u>       | <u>Essence Jet A1</u>      |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Harnois Énergies Inc. | 1,1793 \$ au litre + taxes | 0,7608 \$ au litre + taxes |
| Avjet Holding Inc.    | 1,2512 \$ au litre + taxes | 0.7286 \$ au litre + taxes |

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme s'avère être Avjet Holding Inc., le tout conformément à l'article 10 du cahier des charges :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Harnois Énergies Inc. | 548 411.89 \$ plus les taxes applicables; |
| Avjet Holding Inc.    | 529 916.14 \$ plus les taxes applicables; |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie à Avjet Holding Inc. le contrat pour la fourniture de carburants d'aviation aux prix, tels que soumis, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2022.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-371-00-631.

**RÉS. 20-03-005**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
APPEL DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS –  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON "SECTEUR SUD"**

CONSIDÉRANT le projet de travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions de services professionnels sur le site SEAO pour la réalisation de la surveillance des travaux, trois propositions nous ont été soumises, et les résultats des évaluations qualitatives ont établi les pointages intérimaires comme suit :

- Kwatroe Consultant Inc. : 71/100
- Norda Stelo Inc. : 82/100
- Tetra Tech QI Inc. : 86/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives les pointages finaux s'établissent comme suit, après application de la formule :

- Kwatroe Consultants Inc. : 16.0318
- Norda Stelo Inc. : 11.6423
- Tetra Tech QI Inc. : 14.3611

CONSIDÉRANT QUE les propositions reçues sont supérieures au budget prévu;

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants du ministère des Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur sud" sera réalisée par un représentant du ministère des Pêches et Océans Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé rejette les propositions reçues pour la surveillance des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur sud".

**RÉS. 20-03-006**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
FOURNITURE DE TOUT VENANT POUR LES TRAVAUX  
DE RÉAMÉNAGEMENT DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public publié sur SEAO pour la fourniture de tout venant pour les travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon, la Ville a reçu quatre (4) soumissions, soit :

- Les Transports Luc Tapp :
  - 13.88 \$ la tonne, plus les taxes applicables, pour la fourniture et la livraison du matériel nécessaire;
  - 138 000 \$, plus les taxes applicables, forfaitaire, pour le chargement et transport du matériel granulaire provenant du parc Forillon;
- Transport Dupuis & Dupuis Inc.
  - 14.44 \$ la tonne, plus les taxes applicables, pour la fourniture et la livraison du matériel nécessaire;
  - 139 440 \$, plus les taxes applicables, forfaitaire, pour le chargement et transport du matériel granulaire provenant du parc Forillon;

- Eurovia Québec
  - 22.35 \$ la tonne, plus les taxes applicables, pour la fourniture et la livraison du matériel nécessaire;
  - 215 933.20 \$, plus les taxes applicables, forfaitaire, pour le chargement et transport du matériel granulaire provenant du parc Forillon;
- Ivan & Garry McKoy Inc.
  - 23.48 \$ la tonne, plus les taxes applicables, pour la fourniture et la livraison du matériel nécessaire;
  - 210 000 \$, plus les taxes applicables, forfaitaire, pour le chargement et transport du matériel granulaire provenant du parc Forillon;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de tout venant pour les travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon est octroyé au soumissionnaire ayant le prix le plus bas et conforme;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le contrat pour la fourniture de tout venant pour les travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon soit accordé à Les Transports Luc Tapp pour un montant de 13.88 \$ la tonne, plus les taxes applicables, pour la fourniture et la livraison du matériel nécessaire et de 138 000 \$, plus les taxes applicables, forfaitaire, pour le chargement et transport du matériel granulaire provenant du parc Forillon.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1367-18.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 20-03-007**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON "SECTEUR SUD"**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public publié sur SEAO pour l'exécution des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur sud", la Ville a reçu six (6) soumissions, soit :

- Les Entreprises Allen Dumaresq, au montant de 549 946.25 \$, plus les taxes applicables;
- LFG Construction Inc. au montant de 641 029.17 \$, plus les taxes applicables;
- Gestion AJ Inc. au montant de 748 852 \$, plus les taxes applicables;
- Les Entreprises P.E.C. inc, au montant de 835 265 \$, plus les taxes applicables;
- Groupe Michel Leclerc inc, au montant de 1 009 454.35 \$, plus les taxes applicables;
- Construction Polaris CMM Inc., au montant de 1 277 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur sud" est octroyé au soumissionnaire ayant le prix le plus bas et conforme;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur sud" soit accordé à Les Entreprises Allen Dumaresq pour un montant de 549 946.25 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé à l'aide financière versée par le ministère des Pêches et Océans Canada.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 20-03-008**

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
APPEL DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS –  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON "SECTEUR NORD"

CONSIDÉRANT le projet de travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions de services professionnels sur le site SEAO pour la réalisation de la surveillance des travaux, trois propositions nous ont été soumises, et les résultats des évaluations qualitatives ont établi les pointages intérimaires comme suit :

- Kwatroe Consultant Inc. : 71/100
- Norda Stelo Inc. : 82/100
- Tetra Tech QI Inc. : 86/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives les pointages finaux s'établissent comme suit, après application de la formule :

- Kwatroe Consultants Inc. : 18.1138
- Norda Stelo Inc. : 18.8766
- Tetra Tech QI Inc. : 23.3276

CONSIDÉRANT QUE les propositions reçues sont supérieures au budget prévu;

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants du ministère des Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur nord" sera réalisée par un représentant du ministère des Pêches et Océans Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé rejette les propositions reçues pour la surveillance des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur nord".

**RÉS. 20-03-009**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON "SECTEUR NORD"**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public publié sur SEAO pour l'exécution des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur nord", la Ville a reçu six (6) soumissions, soit :

- Les Entreprises Allen Dumaresq, au montant de 1 290 028 \$, plus les taxes applicables;
- LFG Construction Inc. au montant de 1 489 284.66 \$, plus les taxes applicables;
- Gestion AJ Inc. au montant de 1 148 692 \$, plus les taxes applicables;
- Les Entreprises P.E.C. Inc, au montant de 1 691 191 \$, plus les taxes applicables;
- Groupe Michel Leclerc Inc, au montant de 1 462 011.82 \$, plus les taxes applicables;
- Construction Polaris CMM Inc., au montant de 2 277 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur nord" est octroyé au soumissionnaire ayant le prix le plus bas et conforme;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon "secteur nord" soit accordé à Gestion AJ Inc. pour un montant de 1 148 692 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé à l'aide financière versée par le ministère des Pêches et Océans Canada.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 20-03-010**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE,  
CABINE SIMPLE, 4X4, ½ TONNE**

CONSIDÉRANT l'état d'usure avancé du véhicule de service de l'aéroport;

CONSIDÉRANT les frais important relié à l'entretien de ce véhicule;

CONSIDÉRANT que ce véhicule doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres sur invitation auprès de tous les concessionnaires automobiles du grand Gaspé, nous avons reçu deux soumissions conformes, soit :

- Boulay Dodge Chrysler Inc. au montant de 39 915,00 \$ plus les taxes applicables;
- Automobiles Mauger Ford Inc. au montant de 31 633,00 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat de fourniture d'une camionnette neuve à cabine simple, 4x4, ½ tonne à Automobiles Mauger Ford Inc. pour un montant de 31 633,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit affectée au règlement 1303-16.

**RÉS. 20-03-011**

**ADHÉSION 2019-2020 À L'UNITÉ RÉGIONALE  
LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
(URLS-GÎM)**

CONSIDÉRANT les services offerts aux municipalités et aux organismes du milieu par l'URLS-GÎM;

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler annuellement notre adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget régulier 2020 de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM) et s'engage à verser la somme de 830 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE le conseil municipal délègue madame Caroline Smith et monsieur Simon-Philippe Lalonde pour représenter la Ville de Gaspé à l'assemblée générale de l'URLS-GÎM.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-20-494.

**RÉS. 20-03-012**

**AIDES FINANCIÈRES 2020  
POUR DIFFÉRENTS ORGANISMES  
DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières reçues de différents organismes de la Ville de Gaspé pour leur fonctionnement et/ou pour l'organisation de différents événements;

CONSIDÉRANT la liste de ces demandes telle que présentée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir ces organismes et leurs projets dans les limites des ressources financières disponibles;

CONSIDÉRANT l'analyse de ces demandes par la Direction des loisirs et de la culture, les discussions avec la Direction générale et le conseil municipal et la recommandation annexée au présent document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la liste des aides financières accordées à différents organismes telle que présentée au conseil municipal.

QUE la Direction des loisirs et de la culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées selon les directives établies.

QUE les sommes soient imputées aux codes budgétaires précisés dans le document annexé à la présente.

**RÉS. 20-03-013**

AIDE FINANCIÈRE –  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE  
CAP-AUX-OS

CONSIDÉRANT QUE le comité du Centre artistique de Cap-aux-Os a pour mission de donner une nouvelle vocation à l'église de Cap-aux-Os;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité n'est pas un organisme incorporé;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os a accepté de chapeauter le comité du Centre Artistique de Cap-aux-Os dans la réalisation de sa mission;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os, pour le comité du Centre Artistique de Cap-aux-Os, le 8 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la demande vise principalement à financer les opérations courantes du comité du Centre Artistique de Cap-aux-Os;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider financièrement ce comité pour la réalisation de sa mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière non récurrente de 5 000 \$ au Centre communautaire de loisir de Cap-aux-

Os, pour le comité du Centre Artistique de Cap-aux-Os, afin de supporter les démarches de l'organisme.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 20-03-014**

AIDE FINANCIÈRE –  
CENTRE COMMUNAUTAIRE GRIFFON  
FÊTE DU 150E DE L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QUE l'année 2020 marque le 150e de L'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de citoyens, chapeauté par le Centre communautaire Griffon, pour organiser des activités tout au long de l'année d'anniversaire du village;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre communautaire Griffon;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider financièrement cet organisme dans la commémoration du 150e de L'Anse-au-Griffon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière de 5 000 \$ au Centre communautaire Griffon, chapeautant le comité de citoyen mis en place, pour l'organisation d'activités tout au long de l'année du 150e de L'Anse-au-Griffon.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 20-03-015**

OFFRE DE SERVICE -  
ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACTUALISATION  
DES POLITIQUES FAMILIALE ET MADA

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-007 acceptant l'offre de service de Madame Josiane Michaud du 16 janvier 2020 pour un trente (30) heures d'accompagnement de la chargée de projet pour l'actualisation des politiques familiale et MADA;

CONSIDÉRANT QU'à la mi-février il restait neuf (9) heures dans la banque;

CONSIDÉRANT QU'il est réaliste de prévoir environ aux (2) heures d'accompagnement par semaine pour les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser une banque de trente (30) heures d'accompagnement supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une banque de trente (30) heures d'accompagnement supplémentaire dans le cadre de l'actualisation des politiques familiale et MADA à Madame Josiane Michaud pour un montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 20-03-016**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-11-007 –  
DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT  
AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS  
EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-007;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser qui seront autorisés à signer l'entente avec le Ministère dans l'éventualité où notre projet serait retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la recommandation suivante soit ajoutée après le troisième paragraphe des recommandations de la résolution 19-11-007 :

« QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents nécessaires à l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique et la Ville de Gaspé. »

**RÉS. 20-03-017**

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME  
TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la direction des Loisirs et de la Culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite être reconnu par la Ville de Gaspé afin de pouvoir bénéficier du programme d'assurances des OBNL de l'UMQ et ainsi épargner des frais substantiels;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture a analysé la demande et que l'organisme répond en partie aux conditions pour être reconnu comme organisme communautaire régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Table régionale de concertation des aînés de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

QUE les services et programmes offerts à l'organisme se limitent à l'accès au programme d'assurances des OBNL de l'UMQ.

**RÉS. 20-03-018**

**ACHAT D'UNE POMPE DOSEUSE  
ET DE VARIATEURS DE FRÉQUENCE**

CONSIDÉRANT QUE l'une des pompes d'alun de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir trois pompes en fonction lors des fortes périodes de crue des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le système de pompe doit être muni de système de variateur de fréquence;

CONSIDÉRANT QUE deux variateurs de fréquence ne sont plus fonctionnels;

CONSIDÉRANT les demandes de prix auprès de trois fournisseurs;

|                        | CONVAL       | VÉOLIA      | DICKNER     |
|------------------------|--------------|-------------|-------------|
| POMPE DOSEUSE          | 10 850,00 \$ | 5 225,00 \$ | -           |
| VARIATEUR DE FRÉQUENCE | -            | 1 660,00 \$ | 2 220,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'une pompe doseuse d'alun chez Véolia au coût de 5 225,00 \$ plus les taxes applicables et de deux variateurs de fréquence chez Véolia au coût total de 1 660,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le tout soit affecté au règlement 1344-17.

**RÉS. 20-03-019**

**RÉPERTOIRE DES TAUX DE LOCATION  
DE MACHINERIES LOURDES POUR 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande publique d'offres de service relativement à la location de machineries lourdes, cinq fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux de location pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les cinq offres de service sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2020–2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte les taux de location de machineries lourdes comme indiqué au répertoire 2020–2021. Ces taux seront valides du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

**RÉS. 20-03-020**

**PAIEMENT DES IMMATRICULATIONS**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la Société de l'assurance automobile du Québec, un avis de paiement des

immatriculations pour les véhicules de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la facture à payer est au montant de 62 933,26 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des immatriculations des véhicules de la Ville de Gaspé au montant de 62 933,26 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

QUE cette dépense soit imputable aux codes budgétaires, prévus au budget 2020, pour les immatriculations des véhicules des directions concernées.

**RÉS. 20-03-021**

**APPEL DE PROPOSITION –  
PHASE 2 DE L'ANALYSE DES SOURCES ALTERNATIVES  
DE REVENUS POUR L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ  
ET ÉTUDE DE MARCHÉ POUR UNE NOUVELLE DESSERTE**

CONSIDÉRANT la résolution 17-06-018 octroyant un mandat à la firme Explorer Solutions pour effectuer une analyse des sources alternatives de revenus pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'étude ciblait différentes opportunités provenant tant des activités pouvant générer davantage de trafic aérien que des activités provenant de sources alternatives ou non-aériennes;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été soumise dans le cadre du programme PADAR du ministère des Transports du Québec pour la réalisation de la phase 2, soit la réalisation d'un plan stratégique et d'une étude de marché pour une nouvelle desserte aérienne à l'aéroport de Gaspé;

CONSIDÉRANT la lettre reçue du ministère en date du 21 octobre 2019 accordant une aide financière de 50% pour des dépenses admissibles de 116 000 \$;

CONSIDÉRANT l'importance de diversifier les revenus de l'aéroport et de poursuivre son développement économique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel de proposition pour la réalisation du plan stratégique suivant les recommandations de l'étude sur les sources alternatives de revenus et d'une étude de marché pour une nouvelle desserte aérienne à l'aéroport de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate le directeur des Services administratifs et de l'aéroport à préparer un appel de proposition pour la réalisation d'un plan stratégique suivant l'étude sur les opportunités de

diversification des revenus pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé et d'une étude de marché pour une nouvelle desserte aérienne.

**RÉS. 20-03-022**

**NOUVEAU MANDAT DE SÛRETÉ ET D'EFFAROUCHEMENT  
DES OISEAUX À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT les résolutions 19-03-008 et 19-05-009 qui octroyait le mandat de sûreté et d'effarouchement des oiseaux pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé à M. Marcel Burton;

CONSIDÉRANT QUE M. Burton a dû mettre fin à son contrat pour des raisons de santé;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Mme Kristen Réhel afin de poursuivre les responsabilités exigées dans le contrat de M. Burton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer les conditions afin qu'un contrat soit conclu entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé mette fin au contrat de sûreté et d'effarouchement des oiseaux à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé de M. Marcel Burton tel que spécifié dans son avis daté du 28 février et ce, en date du 23 février 2020.

QUE la Ville de Gaspé octroie à Mme Kristen Réhel le contrat pour les services de sûreté et d'effarouchement des oiseaux les jours de fin de semaine, et ce, à partir du 29 février 2020 jusqu'au 28 février 2021. Le contrat pourra être renouvelé annuellement à l'échéance suite à une entente entre les parties. Les honoraires se détaillant comme suit :

- Services de sûreté : 20 \$ par vol;
- Effarouchement des oiseaux : 12.50 \$ par vol;
- Ménage de l'aérogare : 20 \$ par jour.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputable au code budgétaire 02-371-00-499.

**RÉS. 20-03-023**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MADAME ALEXANDRA CAOUCETTE ET MONSIEUR MAXIME PARÉ**

CONSIDÉRANT QUE Madame Alexandra Caouette et Monsieur Maxime Paré ont fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 740, boulevard de Saint-Majorique;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'augmentation de 34 m<sup>2</sup> de la superficie pour un bâtiment de ferme par rapport à la superficie maximale de 100 m<sup>2</sup> établie par l'article 11.2.4 du Règlement de zonage no 1156-11 et en l'augmentation de 1,3 m de la hauteur pour un bâtiment de ferme par rapport à la hauteur maximale de 6,5 m établie par l'article 11.2.4 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un bâtiment de ferme ayant une superficie de 134 m<sup>2</sup> et une hauteur de 7,8 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Madame Alexandra Caouette et Monsieur Maxime Paré pour la propriété située au 740, boulevard de Saint-Majorique.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 34 m<sup>2</sup> de la superficie pour un bâtiment de ferme par rapport à la superficie maximale de 100 m<sup>2</sup> établie par l'article 11.2.4 du Règlement de zonage 1156-11 et en l'augmentation de 1,3 m de la hauteur pour un bâtiment de ferme par rapport à la hauteur maximale de 6,5 m établie par l'article 11.2.4 du Règlement de zonage 1156-11, afin de permettre la construction d'un bâtiment de ferme ayant une superficie de 134 m<sup>2</sup> et une hauteur de 7,8 m.

**RÉS. 20-03-024**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MADAME ANDRÉE BOUCHARD ET MONSIEUR MARC FOURNIER**

CONSIDÉRANT QUE Madame Andrée Bouchard et Monsieur Marc Fournier ont fait une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement 1157-11 concernant la propriété située au 516, boulevard de Forillon;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- pour un premier lot, en la réduction de 13,5 m de la largeur d'un lot constructible par rapport à la largeur minimale de 45 m établie à l'article 5.3 du Règlement de lotissement 1157-11;
- pour un deuxième lot, en la réduction de 13,42 m de la largeur d'un lot constructible par rapport à la largeur minimale de 45 m établie à l'article 5.3 du Règlement de lotissement 1157-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la subdivision du lot 3 618 836, cadastre du Québec, pour créer 2 lots constructibles ayant une largeur de 31,5 m pour le lot étant l'assise d'une construction (516, boulevard de Forillon) et de 31,58 m pour le lot vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Madame Andrée Bouchard et Monsieur Marc Fournier pour la propriété située au 516, boulevard de Forillon.

QUE la dérogation mineure admise consiste en :

- pour un premier lot, en la réduction de 13,5 m de la largeur d'un lot constructible par rapport à la largeur minimale de 45 m établie à l'article 5.3 du Règlement de lotissement 1157-11;
- pour un deuxième lot, en la réduction de 13,42 m de la largeur d'un lot constructible par rapport à la largeur minimale de 45 m établie à l'article 5.3 du Règlement de lotissement 1157-11, afin de permettre la subdivision du lot 3 618 836, cadastre du Québec, pour créer 2 lots constructibles ayant une largeur de 31,5 m pour le lot étant l'assise d'une construction (516, boulevard de Forillon) et de 31,58 m pour le lot vacant.

**RÉS. 20-03-025**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MESSIEURS ANTOINE ET OLIVIER BAZINET-DUQUET**

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Antoine et Olivier Bazinet-Duquet ont fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 880, boulevard du Griffon;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'augmentation de 48 m<sup>2</sup> de la superficie pour une serre par rapport à la superficie maximale de 75 m<sup>2</sup> établie par l'article 8.8.5 du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'une serre ayant une superficie de 123 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Messieurs Antoine et Olivier Bazinet-Duquet pour la propriété située au 880, boulevard du Griffon.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 48 m<sup>2</sup> de la superficie pour une serre par rapport à la superficie maximale de 75 m<sup>2</sup> établie par l'article 8.8.5 du Règlement de zonage 1156-11, afin de permettre la construction d'une serre ayant une superficie de 123 m<sup>2</sup>.

**RÉS. 20-03-026**

**MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 19-11-015 ET 19-11-048**

CONSIDÉRANT les résolutions 19-11-015 et 19-11-048;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier chacune des résolutions pour y ajouter le paragraphe suivant :

"QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis."

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les résolutions 19-11-015 et 19-11-048 soient modifiées pour y ajouter le paragraphe suivant:

"QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis."

**RÉS. 20-03-027**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION  
AU PROGRAMME NATIONAL DE CLASSIFICATION HORTICOLE  
DES FLEURONS DU QUÉBEC POUR LES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a adhéré au programme des Fleurons du Québec depuis 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre la possibilité d'améliorer, via des aménagements horticoles, l'apparence de notre ville et d'en bonifier le potentiel attractif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a amélioré certains aspects de ses aménagements horticoles ces dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé avait obtenu une classification de trois fleurs sur une possibilité de cinq lors de la première édition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a déployé des efforts et a obtenu une classification de quatre fleurs sur une possibilité de cinq lors de la dernière édition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a également reçu un prix en 2017 pour la meilleure amélioration pour une municipalité de plus de 5 000 habitants, en passant de 540 à 720 points;

CONSIDÉRANT QUE plus de 350 municipalités ont adhéré à ce programme national de classification horticole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite toujours offrir des espaces verts bien aménagés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme son adhésion au programme de classification horticole pour la 15<sup>e</sup> édition (2020-2022) et que, de ce fait, accepte de défrayer les coûts d'adhésion de 2 209 \$, taxes en sus couvrant les trois années d'inscription, et que cette somme soit imputée au code budgétaire 02-701-58-419.

**RÉS. 20-03-028**

DEMANDE DE PARTENARIAT –  
TOURISME GASPÉSIE –  
LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE  
ET GOURMANDE 2020

CONSIDÉRANT QUE le lancement régional de la saison touristique et gourmande 2020 aura lieu à Gaspé le 28 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le lancement est organisé par Tourisme Gaspésie, en collaboration avec Gaspésie Gourmande;

CONSIDÉRANT QUE la Nation Micmac de Gespeg, le parc national Forillon, Destination Gaspé et l'école de la restauration et du tourisme de la Gaspésie participent également à l'organisation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE près de 150 personnes sont attendues à cette grande fête de l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE ce lancement regroupera pour l'occasion plusieurs hôteliers, restaurateurs, producteurs et gestionnaires d'attrait;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat adressée à la Ville de Gaspé le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT le rayonnement de cet événement auprès de l'industrie;

CONSIDÉRANT l'importance de l'industrie touristique sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Gaspé, en collaboration avec Destination Gaspé, à conclure un partenariat avec Tourisme Gaspésie pour le lancement de la saison touristique et gourmande 2020 qui aura lieu à Gaspé le 28 mai 2020, et y verser une somme de 2 000 \$.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 20-03-029**

#### AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**RÉS. 20-03-030**

#### PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE BONIFICATION DE L'ENVELOPPE MONÉTAIRE ET DE MODIFICATION DU TAUX DE POURCENTAGE OFFERT AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour les jeunes âgés entre 15 et 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe monétaire disponible est insuffisante afin de combler le nombre grandissant de demandes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada :

- de bonifier l'enveloppe nationale du programme d'Emplois d'été Canada;
- d'augmenter le pourcentage de financement pour le programme d'Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif.

**RÉS. 20-03-031**

AUTORISATION DE SIGNATURE –  
ANNEXE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE –  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS –  
PROGRAMME "AIDE AUX IMMOBILISATIONS " –  
SALLE DE SPECTACLES

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière - programme d'Aide aux immobilisations relative à la mise à norme de la salle de spectacles, laquelle fut signée avec le ministère de la Culture et des Communications le 29 octobre 2013;

CONSIDÉRANT la demande de signature de l'annexe soumise le 14 février 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'annexe soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'annexe soumise à la convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications relative au programme d'Aide aux immobilisations dans le cadre du projet de mise à norme de la salle de spectacles.

**RÉS. 20-03-032**

DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX  
VERSION #1 POUR LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**RÉS. 20-03-033**

**PARTICIPATION AU PLAN DE PARTENARIAT  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET DE TOURISME DE GASPÉ (CCTG)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une demande de participation via un plan de partenariat de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît l'importance de la présence d'une chambre de commerce sur ton territoire ayant pour mission de créer une vitalité économique, dynamique et durable en offrant des services de réseautage, d'amélioration de compétences et d'accès à des occasions d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE le plan de partenariat propose plusieurs options rattachées à différents éléments de visibilité sur les différentes plateformes de la CCTG pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite appuyer sa communauté d'affaires en appuyant la chambre de commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme la participation de la Ville de Gaspé au plan de partenariat de la CCTG comme partenaire platine pour une somme de 4 250 \$ annuellement pour les années 2020, 2021 et 2022 afin d'appuyer la communauté d'affaires de Gaspé, conditionnellement à l'acceptation par l'organisme qu'aucune autre aide financière ne leur soit accordée pour les années 2020 à 2022.

QUE la somme de 4 250 \$ soit imputée au surplus non-affecté.

**RÉS. 20-03-034**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1416-20

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 17 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1416-20 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

Le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir le développement de l'habitation en favorisant l'acquisition d'immeubles résidentiels afin de vitaliser certains secteurs de son territoire. L'objet de ce règlement a pour objectif d'instaurer un incitatif afin d'aider financièrement l'acquéreur d'un immeuble résidentiel situé sur le territoire du quartier 1 et d'une partie du quartier 3 de la Ville de Gaspé et devant servir de résidence principale à ce dernier.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1416-20, décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes et de remboursement du droit de mutation immobilière suite à l'acquisition d'une habitation unifamiliale sur le territoire du quartier 1 et d'une partie du quartier 3 de la ville de Gaspé, soit adopté.

**RÉS. 20-03-035**

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC UNE SOUFFLEUSE D'UNE MASSE NETTE DE PLUS DE 900 KILOGRAMMES

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement sur le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est de permettre à la Ville, selon les articles 497 et 626 du Code de la sécurité routière, d'adopter un règlement autorisant, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige, dans le cadre des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg des chemins publics, situés dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins.

Suivant cette présentation, le conseiller Marcel Fournier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 21h00, la deuxième période de questions est ouverte.

| <u>Intervenants</u> | <u>Objets</u>   |
|---------------------|---|
| Daniel Martin       | Quai Anse-au-Griffon.<br>Comme les contrats pour les travaux ont été donnés, nous nous demandons ce qui suit :<br>1- donner accès aux 2 côtés du ponton et rajouter un ponton supplémentaire.<br>2- avoir un engagement formel du conseil municipal de consulter les gens du village sur l'utilisation des secteurs Nord et Sud.<br>3- lors de la prochaine séance, que le conseil municipal porte les couleurs du 150e de l'Anse-au-Griffon. |
| Carol Saucier       | Parle au nom de Solidarité Gaspésie<br>Mentionne qu'il y a les noyaux de l'organisme qui ont été constitués dans les 5 MRC de la Gaspésie.<br>Pour Gaspé : Comité solidarité Côte-de-Gaspé.   |
| Angèle Bélanger     | Comité Solidarité Côte-de-Gaspé.<br>Mentionne que l'on doit respecter nos bâtiments patrimoniaux et apprendre de nos erreurs.   |
| Marina O'Connor     | Comité Solidarité Côte-de-Gaspé<br>Il y a une charte des paysages à Gaspé, est-ce qu'on s'en occupe ou tient compte?  |

À 21 h 09 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Sébastien Fournier, greffier adjoint

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 mars 2020 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
3. **QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale : 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
4. **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
  - 4.1 ouverture de soumissions - Appel de propositions de services professionnels - Conception et élaboration d'un plan de développement pour la zone d'innovation de Gaspé
5. **SERVICES MUNICIPAUX**
  - 5.1 **Protection contre les incendies**
  - 5.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**

### **5.3 Loisirs et culture**

5.3.1 demande de prolongation de la durée de la convention d'aide financière - programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA) du gouvernement du Québec

5.3.2 demande de prolongation de la durée de la convention d'aide financière 2017-2020 - programme de soutien aux politiques familiales municipales

### **5.4 Travaux publics**

5.4.1 demande d'autorisation - Autorisation d'occupation pour l'exploitation d'une station hydrométrique

5.4.2 paiement de facture – Peterbilt Atlantic

### **5.5 Services administratifs et aéroport**

5.5.1 comptes du mois;

5.5.2 aide financière pour le 309, montée de rivière-morris

### **5.6 Services juridiques et Greffe**

5.6.1 autorisation d'activités - Aqua Fun Desjardins de Rivière-au-Renard

### **5.7 Direction générale**

5.7.1 modification de la résolution 19-09-33 - Projet de douze (12) logements pour personnes âgées - Secteur Petit-Cap

5.7.2 participation de la municipalité au programme de supplément au loyer de la SHQ

5.7.3 bail sur les lots 2 733 433 et 2 733 443, cadastre du Québec - Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

5.7.4 mandat à l'Union des municipalités du Québec –Achat de produits utilisés en sécurité-incendie

5.7.5 signature de l'entente d'autorisation de travaux en faveur de Transports Canada - Travaux de réfection de la rue du Quai

5.7.6 demande de constitution en personne morale sans but lucratif - Destination Gaspé inc.

### **5.8 Ressources humaines**

5.8.1 embauche d'une personne au poste annuel d'inspecteur municipal en environnement et en bâtiments - niveau 1

## **6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

6.1 sur le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse de masse nette de plus de 900 kilogrammes

## **7. AVIS DE MOTION**

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**11. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RES 20-03-037**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19h31, la première période de questions est ouverte mais aucune question n'est posée compte tenu que la séance se déroule à huis clos conformément aux mesures prescrites relativement au COVID-19.

**RES 20-03-038**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
APPEL DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS –  
CONCEPTION ET ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA ZONE D'INNOVATION DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT le projet futur d'une zone d'innovation à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions de services professionnels sur invitation auprès de huit (8) entreprises pour la conception et l'élaboration d'un plan de développement pour la zone d'innovation de Gaspé, deux (2) propositions nous ont été soumises, et les résultats des évaluations qualitatives ont établi les pointages intérimaires comme suit :

- Raymond Chabot Grant Thornton : 72/100
- CAI Global : 86/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives les pointages finaux s'établissent comme suit, après application de la formule :

- Raymond Chabot Grant Thornton : 30.198
- CAI Global : 29.565

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé et conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour la conception et l'élaboration d'un plan de développement pour la zone d'innovation de Gaspé soit accordé à Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 40 400 \$, plus les taxes applicables.

QU'un montant 18 180 \$ plus les taxes applicables soit imputé à l'aide financière obtenue du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR).

QU'un montant de 2 020 \$ plus les taxes applicables soit imputé à la contribution de Nergica.

QU'un montant de 2 020 \$ plus les taxes applicables soit imputé à la contribution de Mélinov.

QU'une demande d'aide financière soit déposée auprès de la MRC de la Côte-de-Gaspé et que le directeur général soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande.

QUE le solde soit imputé au surplus non affecté.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les autres documents requis.

**RES 20-03-039**

**DEMANDE DE PROLONGATION DE LA  
DURÉE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE –  
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ  
AMIE DES AÎNÉS (MADA) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière signée par la Ville de Gaspé le 2 février 2018 et par la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la convention d'aide stipule que la convention prendra effet lors de l'apposition de la dernière signature, soit le 19 février 2018, et se terminera 24 mois suivant celle-ci, soit le 19 février 2020;

CONSIDÉRANT la démission de la directrice des loisirs et de la culture le 24 août 2018;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de la nouvelle directrice des loisirs et de la culture en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT le mandat externe accordé à une consultante afin de mettre la politique MADA à jour et que ledit mandat a débuté le 1er septembre 2019;

CONSIDÉRANT le congé de maternité de la directrice des loisirs et de la culture à compter du 24 novembre 2019 pour l'année à venir;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan de travail et échéancier préparé le 28 février 2020 prévoit l'adoption de la politique MADA par le conseil municipal le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier l'article 14 de la convention d'aide susdite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au Ministère de la Santé et des Services sociaux de modifier l'article 14 de la convention d'aide susdite afin de prolonger la date d'échéance au 31 décembre 2020 au lieu du 19 février 2020.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis.

**RES 20-03-040**

**DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA  
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2017-2020 –  
PROGRAMME DE SOUTIEN  
AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière signée par la Ville de Gaspé le 30 mars 2018 et par le ministre de la famille et ministre responsable de la région de l'Estrie le 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 de la convention d'aide stipule que la convention prendra effet lors de l'apposition de la dernière signature, soit le 20 avril 2018, et se terminera 24 mois suivants celle-ci, soit le 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT la démission de la directrice des loisirs et de la culture le 24 août 2018;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de la nouvelle directrice des loisirs et de la culture en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT le mandat externe accordé à une consultante afin de mettre la politique familiale à jour et que ledit mandat a débuté le 1er septembre 2019;

CONSIDÉRANT le congé de maternité de la directrice des loisirs et de la culture à compter du 24 novembre 2019 pour l'année à venir;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan de travail et échancier préparé le 28 février 2020 prévoit l'adoption de la politique familiale par le conseil municipal le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier l'article 12 de la convention d'aide susdite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au Ministère de la Famille de modifier l'article 12 de la convention d'aide susdite afin de prolonger la date d'échéance au 31 décembre 2020 au lieu du 20 avril 2020.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis.

**RES 20-03-041**

**DEMANDE D'AUTORISATION –  
AUTORISATION D'OCCUPATION POUR L'EXPLOITATION  
D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a fait une demande pour l'installation d'une station hydrométrique sur la Rivière au Renard;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la Ville de signer une entente sur les modalités et l'autorisant à faire cette installation;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à installer une station hydrométrique sur une parcelle de terrain couvrant une superficie totale approximative de 2 mètres carrés (2 m<sup>2</sup>), située aux abords de la Rivière au Renard, faisant partie du lot 2 937 497 du Cadastre du Québec.

QUE la Ville de Gaspé autorise le maire et la greffière à signer l'entente proposée par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**RES 20-03-042**

**PAIEMENT DE FACTURE –  
PETERBILT ATLANTIC**

CONSIDÉRANT le bris de la boîte de transfert du camion de déneigement GC-25;

CONSIDÉRANT QUE le camion GC-25 est le camion de déneigement principal pour le centre-ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la boîte de transfert ne pouvait être remontée en usine;

CONSIDÉRANT QU'UN seul dépositaire Peterbilt pouvait fournir les pièces;

CONSIDÉRANT la facture de Peterbilt Atlantic au montant de 37 650,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 19250Q de Peterbilt Atlantic au montant de 37 650,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit affecté au règlement 1303-16.

**RES 20-03-043**

**ACCEPTATION COMPTES DU MOIS**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 47 714.39 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 47 714.39 \$.

**RES 20-03-044**

AIDE FINANCIÈRE POUR LE 309, MONTÉE DE RIVIÈRE-MORRIS

CONSIDÉRANT l'acquisition du bâtiment situé au 309, montée de Rivière-Morris par l'entreprise Roulottes Réal Blouin Inc. en date du 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le compte de taxes et le droit de mutation ont été transmis en novembre 2018 au nouveau propriétaire suite à la réception du certificat d'évaluation;

CONSIDÉRANT les démarches du propriétaire entreprises à ce moment afin de réduire la valeur foncière de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, aucun motif ne permettait à l'évaluateur de procéder à une révision de la valeur de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les délais occasionnés par les nombreux échanges et rencontres;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a reçu un avis le 4 juillet 2019 lui informant qu'il ne pouvait retarder ses échéanciers de paiement malgré les démarches en cours;

CONSIDÉRANT la bonne foi des parties dans ce dossier et le paiement intégral des taxes par le propriétaire;

CONSIDÉRANT les intérêts générés étant donné les retards dans les paiements;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire afin de réduire la somme payée en intérêts;

CONSIDÉRANT QUE l'article 92.1 (2) *Loi sur les compétences municipales* permette à une municipalité d'accorder une aide financière à une entreprise privée moyennant certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît qu'entre le 15 décembre 2018, date d'échéance du 1er versement de taxes, et le 4 juillet 2019, les démarches du propriétaire et les vérifications de la municipalité ont occasionné un délai de réponse;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de cette situation et de cette mesure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de verser une aide financière exceptionnelle de 1 347.51 \$ à l'entreprise Roulottes Réal Blouin Inc.

pour sa propriété située au 309, montée de Rivière-Morris, le tout conformément à l'article 92.1 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*, afin de compenser une portion des intérêts qui ont été générés dans le dossier en raison des délais exceptionnels occasionnés par les échanges et discussions sur l'évaluation foncière de la propriété.

QUE le tout soit financé par le fonds d'administration.

**RES 20-03-045**

AUTORISATION D'ACTIVITÉS –  
AQUA FUN DESJARDINS DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT les activités qui seront organisées par le comité de l'Aqua Fun Desjardins de Rivière-au-Renard sur le site de la plage de la Sablière de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT le règlement 736-99 de la Ville de Gaspé qui légifère le bruit sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Aqua Fun se tiendra du 31 juillet au 2 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les activités se termineront à 3h00 les 1<sup>er</sup> et 2 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a fait une demande pour que ses activités puissent se terminer à 3h00 les 1<sup>er</sup> et 2 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le comité de l'Aqua Fun Desjardins de Rivière-au-Renard à terminer ses activités à 3h00 les 1<sup>er</sup> et 2 août 2020, sur le site de la plage de la Sablière à Rivière-au-Renard.

**RES 20-03-046**

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 19-09-33 –  
PROJET DE DOUZE (12) LOGEMENTS  
POUR PERSONNES AGÉES –  
SECTEUR PETIT-CAP

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-33;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Gaspé de participer financièrement au programme Supplément au loyer (PSL) pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées depuis au programme Accèslogis (ACL);

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du programme exige dorénavant que le pourcentage maximum de logements admissibles au PSL passe de 50% à 80% des unités de logement développées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit confirmer qu'elle accepte cette modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le troisième paragraphe de la résolution 13-09-33 soit remplacé par le suivant :

«QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à participer financièrement au programme Supplément au loyer lié au projet présenté par l'Office d'habitation de Gaspé, et ce, pour une période minimale de cinq ans et jusqu'à concurrence de 80% des unités de logement du projet.»

**RES 20-03-047**

**PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ  
AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DE LA SHQ**

CONSIDÉRANT QUE la Maison d'aide et d'hébergement l'Aid'Elle de Gaspé a déposé, dans le cadre du Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec, une demande afin d'obtenir quatre unités pour son projet de quatre logements;

CONSIDÉRANT QUE le programme exige une participation de l'ordre de 10% de la part de la municipalité, et ce, pour une période minimale de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé participe déjà financièrement pour plusieurs unités PSL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme sa participation financière au Programme de supplément au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec pour quatre unités dans le cadre du projet de quatre logements de la Maison d'aide et d'hébergement l'Aid'Elle de Gaspé pour une période minimale de cinq ans.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-520-00-963.

QUE la résolution 20-02-044 soit abrogée.

**RES 20-03-048**

**BAIL SUR LES LOTS  
2 733 433 ET 2 733 443, CADASTRE DU QUÉBEC –  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE  
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme fédéral de dessaisissement des ports pour petits bateaux, la Ville de Gaspé est devenue propriétaire de certaines structures maritimes en vertu d'un acte de rétrocession signé le 24 avril 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-074 par laquelle la Ville de Gaspé s'engageait à régulariser auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la présence des structures maritimes acquises situées sur le domaine hydrique de l'État;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, C. R-13, r.1) un bail doit être signé afin de régulariser le maintien d'un quai et d'un brise-

lame respectivement situés sur les lots 2 733 443 et 2 733 433, cadastre du Québec, et propriétés du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT le bail soumis le 4 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'enrochement du quai situé sur le lot 2 733 443, cadastre du Québec, empiète sur le lit du fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'afin de régulariser la présence de cet enrochement sur le lit du fleuve St-Laurent, la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État est disposée à émettre à la Ville un permis d'occupation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le bail soumis entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Gaspé afin de régulariser le maintien d'un quai et d'un brise-lame respectivement situés sur les lots 2 733 443 et 2 733 433, cadastre du Québec.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE le loyer au montant de 645.85\$, plus les taxes applicables et le coût du permis d'occupation au montant de 68\$, plus les taxes applicables pour la première année soient imputés au surplus non affecté.

#### **RES 20-03-049**

#### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ-INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendie et d'habits de combat pour pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendies et/ou habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendie et/ou habits de combat nécessaires pour ses activités.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Gaspé s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

QUE la Ville de Gaspé confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2020.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Gaspé s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2022.

QUE la Ville de Gaspé procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2020.

QUE la Ville de Gaspé reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2020, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**RES 20-03-050**

SIGNATURE DE L'ENTENTE  
D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN FAVEUR  
DE TRANSPORTS CANADA –  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU QUAI

CONSIDÉRANT QUE Sa Majesté la Reine du chef du Canada a pris un engagement auprès du gouvernement du Québec, qui deviendra propriétaire des installations portuaires de Gaspé le 30 mars 2020, d'effectuer les travaux de réfection de la rue du Quai;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Quai tel que construit empiète sur des parties de lots appartenant à la Ville de Gaspé en bordure de la

route 132, soit les parties de lots 4 055 787 et 4 054 725, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection prévus par Transports Canada maintiendront la rue du Quai dans son emprise actuelle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se dérouleront au cours des trois prochaines années et que le calendrier définitif sera connu ultérieurement et qu'il sera communiqué préalablement au début des travaux à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada désire obtenir l'autorisation de réaliser les travaux sur l'assiette des lots 4 055 787 et 4 054 725;

CONSIDÉRANT l'entente d'autorisation soumise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer l'entente d'autorisation de travaux soumise en faveur de Transports Canada relativement aux travaux de réfection de la rue du Quai.

**RES 20-03-051**

**DEMANDE DE CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE  
SANS BUT LUCRATIF –  
DESTINATION GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-062 déléguant le mandat d'accueil touristique, de promotion de la destination et de gestion du bâtiment de l'accueil touristique au comité "Destination Gaspé" chapeauté par "Escale Gaspésie";

CONSIDÉRANT QUE le comité est en place depuis ce temps;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de continuer ce fonctionnement en mettant en place une structure juridique indépendante;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de constituer un personne morale sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de constitution en personne morale sans but lucratif auprès du Registraire des entreprises afin d'obtenir des lettres patentes pour Destination Gaspé Inc.

QUE le maire, le conseiller du quartier #2 et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 20-03-052**

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE ANNUEL  
D'INSPECTEUR MUNICIPAL EN ENVIRONNEMENT  
ET EN BÂTIMENTS - NIVEAU 1**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) et externe effectués pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT qu'aucun employé ayant postulé à l'interne ne possédait les qualifications requises;

CONSIDÉRANT le processus externe effectué afin de combler ce poste et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Simon St-Pierre au poste annuel d'inspecteur municipal en environnement et en bâtiments - niveau 1, et ce, en date du 30 mars 2020.

QUE, Simon St-Pierre, soit désigné pour l'application du règlement 1155-11 relatif au plan d'urbanisme, du règlement 1156-11 de zonage, du règlement 1157-11 de lotissement, du règlement 667-97 de construction, du règlement 1170-12 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, du règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, du règlement 1171-12 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA), le règlement provincial Q-2, R.22 et du captage des eaux souterraines, du règlement 1172-12 sur les usages conditionnels ainsi que tout autre règlement d'urbanisme de la Ville de Gaspé.

QUE Simon St-Pierre soit autorisé à émettre des constats d'infraction pour toutes les infractions à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Gaspé, notamment en regard des règlements nommés précédemment.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées selon l'échelle salariale des cols blancs, classe 7 échelon 1 et que la période d'essai soit de 52 semaines tel que prévue à la convention collective en vigueur.

**RES 20-03-053**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1417-20**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1417-20 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'autoriser, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à la charge de la municipalité, un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige, dans le cadre des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg des chemins publics, situés dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1417-20, sur le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse de masse nette de plus de 900 kilogrammes, soit adopté.

À 19h49, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée compte tenu du huis clos.

**RES 20-03-054**

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h49 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière